



VILLE DE LAROQUE D'OLMÈS

COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 Février 2011

L'an deux mille onze et le premier février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

PRESENTS

Mesdames : Nadine FRANCONI, Jenny SOLANS, Denise CLANET, Dominique GRACIA, Pierrette GARCIA

Et Messieurs : Jean-Charles SUTRA, Jean-Paul ARRICASTRES, Georges AUTHIE, Gérard SAINT PASTOU, Christian POMA, Jean-Michel VIVANCOS, Bernard RUBIO, Laurent GRACIA, Michel SANNAC, Mattéo RINALDI, Jean-Claude GARCIA

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents : Erminie RUIZ, Ali MERABET

Procurations : Jean-Michel MACCARIO à Mattéo RINALDI
Hélène ROLDAN à Jean-Charles SUTRA
Michèle LASSERRE à Bernard RUBIO
Francis FOURTALIN à Jenny SOLANS

➤ **Accord de cession entre l'O.P.H.L.M et la commune**

Le Maire informe le Conseil que l'O.P.H.L.M. d'Ariège propose à la Commune de lui céder une parcelle de terrain jouxtant l'ancienne perception (partie bureau) vendue à un particulier conformément à la délibération du 16 novembre 2010. Cette parcelle d'environ 400 m², détachée de la parcelle n° B 2026 par le géomètre, sera cédée avec le bâtiment.

Le Maire précise que les frais de géomètre ainsi que les frais de constitution de l'acte de cession seront pris en charge par l'O.P.H.L.M.

En échange de quoi, les services communaux entretiendront les espaces verts du lotissement des hauts de Laroque appartenant à l'O.P.H.L.M.

Le Conseil, rejette l'échange tel qu'exposé ci-dessus.

P : 8

C : 11

A : 1

➤ **Intégration de la rue de las Bourdetto dans le domaine public**

Le Maire rappelle au Conseil que la rue des Bourdetto n'appartient pas au domaine de la commune mais aux riverains de la rue. Il propose au Conseil d'intégrer au domaine public de la voirie communale la rue des Bourdetto pour un linéaire de 160 m. Cette reprise intègre aussi les installations de voirie. Il précise que cette voirie est cédée à titre gracieux. Le Conseil, décide d'intégrer au domaine public de la voirie communale la rue des Bourdetto et précise que cette voirie sera intégrée à la longueur de la voirie communal et déclarée comme ci-dessus aux services de l'Etat afin qu'il en soit tenu compte dans le calcul de la dotation de solidarité rurale.

P : 20

C : 0

A : 0

➤ Nomination de la rue du lotissement en cours rue Lamartine
Le Maire informe le Conseil qu'un lotissement d'initiative privée est en cours de construction rue Lamartine.

Le Maire rappelle l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places de la commune et les conditions d'exercice du choix du Conseil municipal.

Le Maire propose que la voie concernée se situant en son départ, rue Lamartine, soit nommée Impasse Lamartine. Le Conseil, décide de nommer la voie du lotissement rue Lamartine : Impasse Lamartine.

P : 19 C : 0 A : 1

➤ Annulation sur demande de M. Le Sous-préfet de deux délibérations du 13.12.2010
Le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 13 décembre 2010, il a désigné Monsieur Michel SANNAC, délégué suppléant au S.M.E.C.T.O.M. Il informe le Conseil que Monsieur le Sous-préfet, demande l'annulation de cette délibération. En effet, considérant que la compétence des ordures ménagères a été transférée de la Commune à la Communauté de communes du Pays d'Olmes (C.C.P.O.), il revient au Conseil communautaire, et non au Conseil municipal, d'élire en son sein les délégués de la C.C.P.O. au S.M.E.C.T.O.M.

Le Conseil, décide l'annulation de la délibération du 13 décembre 2010 comme indiquée et pour les raisons ci-dessus.

P : 18 C : 2 A : 0

Le Maire informe le Conseil que suite à un défaut de chronologie dans les transmissions des délibérations de la Commune et du SAEPPO concernant l'approbation des nouveaux statuts du SAEPPO, il convient d'annuler et remplacer l'ancienne délibération du Conseil par une nouvelle délibération afin que celle-ci soit bien postérieure au visa de la Sous-préfecture apposé sur la délibération du SAEPPO.

P : 20 C : 0 A : 0

➤ Autorisation au maire à signer une convention de partenariat avec le conseil général pour le projet d'aménagement de la rue Jean Jaurès

Monsieur le Maire

- informe : le Conseil Municipal du financement des travaux d'aménagement urbain par le Conseil général dans le cadre des conventions territoriales de pays telle que décrit ci-dessous :

<i>Requalification urbaine</i>	<i>Interventions</i>			
	<i>Montant des travaux</i>	<i>Taux de subvention CG</i>	<i>Plafond</i>	<i>Montant de subvention attribuée</i>
<i>Aménagement urbain</i> Rue Jean Jaures	253 352 € (montant éligible 163 071 €)	20 %	<ul style="list-style-type: none"> 80 000 € sous réserve du nombre de logements sociaux créés ou réhabilités 	32 614 €

- rappelle : - que le financement de l'opération est conditionné à l'engagement par la commune de réaliser un objectif de logements sociaux proportionnel au montant de la

subvention. Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention « reconquête des centres bourgs ».

- que la commune dispose de trois années pour réaliser cet objectif, et que les logements pris en compte seront ceux réalisés à compter du 01 janvier 2007.

- **précise** : l'objectif de production de logements sociaux qui figure dans la convention et qui est le suivant :

Type d'opération	Valeur affectée à chaque logement réhabilité	Nombre de logements	Montant de l'intervention
HLM	4 000 €		
Commune / EPCI	4 000 €	8	32 000 €
ou			
Propriétaires bailleurs – (OPAH) social, très social	2 000 €	16	32 000 €

Le Conseil, approuve l'opération qui consiste à renforcer l'attractivité des centres anciens par une amélioration du cadre de vie combinant opération de requalification des espaces publics et production de logements sociaux et les objectifs en terme de production de logements sociaux sur la commune tel que précisés ci-dessus.

P : 10 C : 10 A : 0 (avec voix prépondérante du Maire)

➤ Demande de remboursement partiel de la taxe d'assainissement suite à fuite d'eau
Suite aux demandes de certains administrés visant à bénéficier d'un remboursement partiel de leur taxe d'assainissement suite à des fuites d'eau non détectables constatées sur leur réseaux, le Maire rappelle au Conseil le dispositif prévu par la commune afin d'y répondre à ces demandes. Le Conseil approuve ces remboursements pour un montant total de 253,89 €.

P : 20 C : 0 A : 0

➤ Cession de l'atelier relais au crédit bailleur, M. AUGUSTO Carlos
Le Maire rappelle au Conseil qu'un crédit bail avait consenti par la commune à Monsieur AUGUSTO Carlos pour l'occupation de l'atelier relais sis zone du Moulin d'Enfour. Celui-ci ayant intégralement payé ses mensualités, il convient de réaliser la cession de l'immeuble comme prévue par le contrat pour 1 € symbolique.

P : 20 C : 0 A : 0

➤ Autorisation au versement mensuel de la subvention à l'école de football
Le Maire rappelle au conseil qu'il avait été proposé au football club Laroquais de lui verser une subvention qui lui permette de prendre en charge directement le paiement des goûters pour les enfants à la place de la Commune. Ainsi, avant le vote du budget primitif 2011, il convient d'autoriser la commune à engager les dépenses correspondantes au versement d'une subvention mensuelle au football club Laroquais pour un montant de 80 € par mois pendant 10 mois correspondant au paiement des gouters pour le enfants.

P : 16 C : 4 A : 0

➤ Création temporaire de poste de catégorie A

Le Maire informe le Conseil de la demande du Directeur général des services d'être placé en disponibilité pour convenance personnel et précise qu'il sera éventuellement nécessaire de recourir à la création d'un poste de catégorie A pour couvrir la période de tuilage avec son successeur. Le Maire informe le conseil que suite à cette création et afin de mettre à jour le tableau des emplois, il conviendra de demander l'avis du CTP pour la suppression du poste laissé vacant.

P : 20 C : A :

Fin de séance à 23H00

Le Maire
Christian POMA